



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

6 décembre 2017

## L'inaction de la SIERE coûte des millions aux contribuables : la vérificatrice générale

(TORONTO) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) n'a pas donné suite à certaines des recommandations importantes du Comité de surveillance du marché de la Commission de l'énergie de l'Ontario formulées dans les 15 dernières années, lesquelles auraient permis aux Ontariens d'épargner des millions de dollars sur leurs factures d'électricité, selon ce qu'affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son rapport annuel de 2017 déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative.

« Certains de ces problèmes auraient pu et peuvent encore être réglés assez rapidement pour épargner des coûts additionnels pour les contribuables ontariens », a expliqué M<sup>me</sup> Lysyk après le dépôt de son rapport.

La SIERE exploite le marché global de l'électricité qui est composé de 560 participants au marché dont des producteurs, des exportateurs et des entreprises de distribution locales. En 2016, des paiements totalisant 17,5 milliards \$ ont été versés aux participants au marché.

En Ontario, la surveillance du marché de l'électricité est partagée entre la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et la SIERE.

Un comité de la SIERE qui surveille le marché a signalé qu'au cours des 15 dernières années, deux programmes continus de la SIERE qui servent à indemniser les participants au marché ont des défauts et des lacunes.

Parmi les constatations de l'audit :

- Le Comité de la CEO a estimé que l'un des deux programmes de la SIERE continue de verser aux exploitants de centrales alimentées au gaz environ 30 millions \$ par année de plus que nécessaire, et a recommandé, dans cinq rapports distincts, que des modifications soient apportées pour mettre fin aux paiements excédentaires.
- La division de surveillance de la SIERE a confirmé la présence de défauts et de lacunes dans le même programme. Par exemple, neuf exploitants de centrales alimentées au gaz ou au charbon ont demandé le remboursement d'environ 600 millions \$ dans le cadre de ce programme entre 2006 et 2015, mais les audits ont révélé que près de 260 millions \$ – soit environ 40 % des demandes de remboursement – visaient des coûts non admissibles. Environ seulement 168 millions \$ ont été récupérés.
- Le Comité de la CEO a précisé que l'autre programme était vulnérable à une utilisation abusive et a recommandé que des modifications soient apportées à ce programme dans chacun des 30 rapports qu'il a produits dans les 15 dernières années. Par exemple, des enquêtes ont révélé qu'un exploitant avait reçu environ 20,4 millions \$ sur huit mois, alléguant des gains manqués en raison des interventions de la SIERE dans le marché. Il a été constaté que cet exploitant avait fait une utilisation abusive du programme et il a dû rembourser la moitié des paiements excédentaires (10,6 millions \$).

- Les intérêts des consommateurs sont peu représentés au sein du Groupe de travail de l'Initiative de renouvellement du marché de la SIERE, qui aide à déterminer la conception future du marché. Certains membres de ce groupe, nommés par la SIERE, travaillent pour des entreprises qui ont fait ou qui font actuellement l'objet d'enquêtes pour avoir profité financièrement des problèmes actuels concernant la conception du marché.
- L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) transfère une portion de plus en plus importante des frais au titre de l'ajustement global des gros consommateurs industriels aux consommateurs résidentiels et aux petites entreprises. Avant la mise en œuvre de l'IEEMI en janvier 2011, tous les consommateurs payaient environ 7 cents par kilowattheure (cents/kWh). Après six ans et demi (en date de juin 2017), les consommateurs résidentiels et les petites entreprises payaient 12 cents/kWh, tandis que les gros consommateurs industriels payaient 6 cents/kWh, comme le montre la figure à la page 2.
- Le système de cybersécurité de la SIERE est conforme aux normes de fiabilité des réseaux électriques, mais l'audit a révélé que plusieurs améliorations étaient nécessaires pour mieux gérer les risques liés aux cyberattaques et aux cyberatteintes.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca).

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.